

1374

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

COMITE TECHNIQUE PREPARATOIRE
DE LA REUNION DU GROUPE CONSULTATIF

(prévue les 11, 12 et 13 juin 2003 à Paris)

DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Résumé

22 mai 2003

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Au Sénégal, la mise en œuvre des politiques de stabilisation depuis la fin des années 70, suivies des premiers programmes d'ajustement structurel au milieu des années 80, a certes contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deçà des espérances. A la suite de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance, le PIB réel ayant crû de plus de 5% par an en moyenne entre 1995 et 2001.

Cependant, les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. Le Sénégal n'a pas encore réalisé l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire et l'analphabétisme touche plus de la moitié de la population.

Quant aux indicateurs de santé, ils demeurent en deçà des recommandations de l'OMS. Le système de santé dans son ensemble fait face à de graves contraintes avec la recrudescence des endémies locales et la malnutrition qui touche de plus en plus les populations notamment les plus vulnérables.

Enfin, la première enquête budget consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% en 1994. Les premiers résultats du QUID¹ évaluent cette proportion à 53,9% en 2001.

Au total, le retour de la croissance enregistrée sur la période 1995-2001 n'a pas suffi à garantir une réduction significative de la pauvreté. La faiblesse de l'investissement, l'atonie de l'agriculture et de l'industrie expliquent le contenu modeste en emplois de la croissance économique et sa faible propagation vers les populations les plus pauvres.

Conscient de la nécessité de renverser ces tendances lourdes, le Gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté sa principale priorité. Cet engagement s'est traduit, au plan international, par la souscription du Sénégal à la Déclaration Internationale du Millénaire et au plan national par l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui a impliqué tous les acteurs du développement.

Du fait du processus participatif qui fonde sa légitimité, le DSRP sera le cadre de référence de toutes les interventions de tous les acteurs. Il servira de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement.

DIAGNOSTIC DE LA PAUVRETE

Caractéristiques de la pauvreté au Sénégal

La prévalence² de la pauvreté est très élevée. En 1994, la première enquête budget - consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2400 calories, par équivalent adulte et par jour) à 57,9 %. Sur la base

¹ Questionnaire unifié sur les indicateurs de développement.

² La prévalence de la pauvreté est le pourcentage de pauvres.

d'extrapolations établies à partir du Quid (2001), l'incidence de la pauvreté des ménages se situe à environ 53,9 % soit un léger recul par rapport à 1994, en raison certainement de l'accroissement du revenu par tête sur la période 1995 – 2001.

La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales et plus singulièrement dans les zones rurales du Centre, du Sud et du Nord Est. Cette concentration de la pauvreté en milieu rural est également confirmée par l'Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal (2001) : en effet, l'incidence de la pauvreté varierait en zone rurale entre 72% et 88 % alors qu'en zone urbaine, elle varie entre 44% et 59 %. Dans les deux cas, l'incidence de la pauvreté demeure forte.

Le niveau d'instruction est très faible parmi les chefs de ménages pauvres. En effet, plus de 89% des chefs de ménages du premier quintile³ (QUID, 2001) n'ont aucun niveau d'instruction et seuls environ 8 % ont le niveau d'instruction primaire.

La prévalence de la pauvreté varie selon le sexe du chef de ménage. Selon l'enquête de perception (EPPS, 2001), la prévalence de la pauvreté serait de 67,4% chez les ménages dont le chef est un homme et de 58,8% chez les ménages dirigés par une femme.

Déterminants de la pauvreté : Absence/Insuffisance de revenus et d'accès aux services sociaux de base

Le taux de croissance moyen annuel de l'économie n'a guère permis une amélioration des revenus réels par tête et de l'emploi. A cela s'ajoute une répartition très inégalitaire des revenus. L'indice de Gini⁴ est estimé à 0,30 au niveau national.

La croissance réalisée n'est pas encore de qualité, car largement tirée par des sous secteurs qui n'ont pas été suffisamment pourvoyeurs d'emplois. De plus, elle s'est avérée fragile du fait de la faible productivité de l'agriculture, de la compétitivité insuffisante des secteurs d'offre et de leur vulnérabilité aux chocs exogènes.

Il y a une divergence nette entre la répartition spatiale de la valeur ajoutée et celle de la population active. L'agriculture représente toujours 10 % du PIB alors qu'elle occupe plus de 50 % de la population active. La dépendance quasi-exclusive de l'agriculture d'une pluviométrie erratique introduit une incertitude excessive qui n'encourage pas les investissements d'envergure dans les activités rurales.

Même si d'importants progrès ont été réalisés pour le renforcement du système éducatif, avec notamment le redressement du taux brut de scolarisation (TBS), le Sénégal n'a pas encore réalisé l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire. De plus, le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire, se situe à 39,1% (QUID, 2001).

Le secteur de la santé se caractérise par une insuffisance notable des infrastructures sanitaires et sociales et en prestation de services, avec un personnel de santé très insuffisant. Les résultats de l'étude sur la perception des populations en termes d'accès aux services de santé et de qualité des soins confirment ce constat. Une proportion de 50,4 % (EPPS, 2001) des ménages ont accès à un

³ Premier quintile : les 20% de la population qui ont le niveau de consommation le plus bas.

⁴ L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité ; plus il est élevé, plus la répartition est inégalitaire.

La courbe de Lorentz permet également d'apprécier l'inégalité ; plus la courbe est éloignée de la droite, plus la répartition est inégalitaire.

dispensaire (moins d'un km). Par ailleurs, seuls 39,0 % des ménages ont accès à une maternité et 31,8 % à une case de santé.

Ces insuffisances se traduisent par des résultats assez alarmants pour le secteur. Le taux de mortalité maternelle est de 510 décès pour 100000 naissances vivantes. De même, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile se situent respectivement à 58‰ et 113‰.

Avec le Projet Sectoriel Eau (PSE), l'accès à l'eau potable s'est beaucoup amélioré à Dakar. Les résultats du QUID (2001) révèlent que plus de 87,9 % des ménages interrogés font moins de 15 minutes pour accéder à l'eau potable. Toutefois, d'importants efforts restent à faire dans ce secteur pour la réalisation de l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour visé par le Sénégal (recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, (OMS)). Le taux actuel est de 28 litres par habitant et par jour.

OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement dans la vision du NEPAD et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan de Développement Economique et Social (PDES) du pays à adopter pour la période 2002-2007.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) traduit un engagement des dirigeants africains d'éradiquer la pauvreté sur le continent et de placer les économies de leurs pays sur un sentier de croissance et de développement durable tout en participant activement à l'économie et à la vie politique à l'échelle de la planète.

Aux fins d'une réduction substantielle de la pauvreté, les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires : (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ; (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 ; (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

A court terme et sous réserve de la non-occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 6 à 7% en vue de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres sur la période 2003 – 2005, de redresser significativement le taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et l'indice de parité entre filles et garçons dans l'éducation et d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour, conformément aux recommandations de l'OMS. Ces niveaux de croissance pourraient être atteints grâce à une stratégie de création de richesse qui met particulièrement l'accent sur l'agriculture dont la contribution à la croissance du PIB devra doubler entre 2001 et 2005.

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

L'analyse des causes, déterminants et manifestations de la pauvreté au Sénégal suggèrent une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux : la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.

Articulée autour de ces quatre axes, la stratégie de réduction de la pauvreté revient à : (i) promouvoir les opportunités de création de richesse au Sénégal ; (ii) organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres et (iii) assurer la protection des groupes vulnérables.

Création de richesses

La stratégie macro-économique créatrice de richesses sera axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée. Elle sera essentiellement portée, d'une part, par les exportations de biens et services ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et faisant l'objet d'une demande croissante et, d'autre part, par des taux d'investissement élevés.

La structure de l'économie sénégalaise, notamment les interactions sectorielles, la répartition spatiale de la population active et de la pauvreté, fait que le Sénégal doit axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et des inégalités sur le relèvement de la productivité de l'agriculture. Parallèlement, l'accent sera mis sur les autres secteurs porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures de base.

Promotion du développement agricole

L'agriculture occupe plus de la moitié de la population, contribue pour 10% à la formation du produit intérieur brut et absorbe, en moyenne, environ 10% du programme d'investissements publics. Cependant, depuis le milieu des années 80, l'agriculture sénégalaise est confrontée à certaines tendances lourdes et plusieurs contraintes qui continuent de peser sur ses performances. Celles-ci sont relatives à la baisse tendancielle de la pluviométrie, des rendements et des prix aux producteurs entraînant la paupérisation et l'endettement croissant des populations rurales.

Aussi, les stratégies à mettre en place devront viser à augmenter le produit intérieur brut agricole mais également à renforcer la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, le programme d'actions à exécuter tournera autour des composantes essentielles suivantes : la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, l'intensification et la modernisation de l'agriculture, l'augmentation et la diversification des revenus ruraux, notamment à travers la promotion d'activités à forte valeur ajoutée, le renforcement du rôle des organisations paysannes et enfin le désenclavement des zones rurales.

Nouvelle dimension pour l'Elevage

La population qui s'adonne à l'élevage toutes filières confondues est relativement importante. Au-delà du fait que l'élevage représente une épargne sur pied très importante, il participe également, de façon très efficace, à la réduction de la vulnérabilité des ménages ruraux. Toutefois, depuis le début des années 90, le secteur fait face à un certain nombre d'obstacles qui sont pour la plupart structurels. Les plus importants sont d'ordre technique, avec notamment la persistance de certaines maladies enzootiques et l'insuffisance de pâturage et de points d'eau fonctionnels mais également d'ordre financier, du fait de la faiblesse des investissements publics en direction du sous-secteur de l'élevage.

Afin d'enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une croissance forte et durable pour une plus grande contribution du sous-secteur à l'objectif global de lutte contre la pauvreté, la stratégie définie pour le secteur est fondée sur l'engagement de l'État à faire passer, d'ici à 2005, la part de financement du sous-secteur de l'élevage à environ 10% du volume total des investissements publics alloués au secteur primaire mais également sur la mise en place de lignes de crédits spécifiques pour le développement des différentes filières. Des mesures visant à améliorer les circuits de commercialisation seront également prises.

Relance de la Pêche

La pêche procure une activité rémunératrice à près de 17% de la population active, soit environ 600.000 personnes. Cependant, comme l'agriculture, le secteur est confronté à des contraintes majeures qui sont l'exiguïté des zones de pêche face à l'importance des activités et la raréfaction de la ressource, l'état d'obsolescence de l'armement et de la flotte nationale et la faiblesse de la valeur ajoutée et de la productivité.

Aussi, la stratégie globale du secteur est-elle axée sur la gestion durable de la ressource et la viabilité des pêcheries, la satisfaction de la demande nationale en produits halieutiques mais également l'amélioration et la modernisation des conditions d'exercice de la pêche artisanale ainsi que la valorisation de la production et le financement durable de la pêche.

Promotion de l'Artisanat

L'artisanat joue un rôle fondamental dans le processus de développement et constitue une source importante de revenus pour les pauvres en milieu urbain. Néanmoins, le secteur connaît encore des difficultés pour son plein épanouissement. Celles-ci sont d'une part, liées à la faiblesse de l'encadrement et des infrastructures de base et aux lacunes en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, et d'autre part, à l'accès souvent difficile aux marchés et au crédit pour les artisans.

Les stratégies nécessaires pour lever les contraintes du secteur se résument à renforcer les capacités managériales des structures de financement décentralisées à travers la formation des agents et le suivi-contrôle de leurs activités et à adapter leur système de financement aux réalités du secteur. Il s'agira également d'améliorer la qualité des produits.

Densification du tissu industriel

En vue de restructurer l'appareil de production, le Sénégal s'est engagé dans la création et le développement de nouvelles branches industrielles à travers notamment la promotion des PME/PMI. Pour ce faire, l'amélioration du cadre macroéconomique a besoin d'être accompagnée par la mise en place d'un environnement beaucoup plus favorable aux PME/PMI à travers la simplification des procédures d'établissement et d'investissement, l'allègement de la charge fiscale et la consolidation du cadre légal des affaires par la création et le renforcement des tribunaux de commerce.

Energie

Outre les liens intersectoriels qu'elle a avec l'agriculture, la santé et l'éducation, l'énergie constitue une importante dimension du développement, d'abord, en tant que nécessité domestique mais également en tant que facteur de production dont le coût affecte directement la compétitivité des produits.

La stratégie globale pour le développement du secteur s'appuie principalement sur le développement des capacités de production et des infrastructures et services énergétiques; le financement des activités de développement du sous-secteur énergétique ainsi que sur la diversification des sources d'énergie et le renforcement de l'électrification rurale.

Mines

Avec un chiffre d'affaires global de plus de 100 milliards F CFA, et plus de 20 % des exportations des biens et des services, le secteur représente une véritable mine de ressources. Toutefois, le secteur rencontre de nombreux obstacles qui font que de cet important potentiel minier, seuls le phosphate, l'attapulgitite et les matériaux de construction sont actuellement exploités. Un code minier moins attractif pour les investisseurs, l'absence d'une politique minière claire, la lourdeur des investissements qu'exige le développement des projets miniers au Sénégal et ainsi que l'inexistence d'infrastructures de transport efficaces constituent les obstacles les plus importants auxquels fait face le secteur.

Compte tenu de ces contraintes, les stratégies à mettre en œuvre viseront à concevoir une législation minière suffisamment attractive et à promouvoir une politique minière favorisant un développement durable mais également à favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles dans les régions minières, contribuant ainsi à la diversification des sources de revenus des populations.

Activités tertiaires, base d'une forte contribution à la formation du Pib

Avec une contribution de près de 60% dans la formation du PIB, le secteur tertiaire a contribué, ces dernières années, de façon substantielle à l'animation de l'activité économique. Le commerce, le tourisme et les télé services ont été particulièrement dynamiques.

Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les néo-urbains. Les stratégies à développer devront permettre l'amélioration du système d'information sur les marchés, la diversification des marchés et des produits d'exportation et d'importation, l'accessibilité des produits de consommation courante et enfin, la participation accrue des opérateurs économiques nationaux à la commercialisation de la production locale.

Le tourisme est d'un apport notable dans les comptes économiques du pays. L'objectif principal retenu sera de sauvegarder et de valoriser le potentiel touristique. La stratégie de développement du secteur, objet du plan directeur de développement intégré du tourisme, vise le renforcement des acquis, l'implication des nationaux dans l'exploitation du secteur et un objectif d'activités très ambitieux qui est d'attirer 500.000 touristes par an au Sénégal dans les cinq prochaines années. Les principaux axes de ce plan concernent la mise en place d'un code touristique, l'aménagement de nouveaux sites, le développement et la diversification des produits et des marchés avec, notamment, la promotion d'un tourisme de luxe et la chartérisation.

Avec un calendrier culturel annuel enrichi, le Sénégal peut se positionner comme un haut lieu de culture et de loisirs. Toutefois, l'absence de reconnaissance et de réglementation statutaire des métiers de la culture conduit ce secteur à rester dans l'informel et à constituer une activité marginalisée. Afin de promouvoir ce groupe d'entrepreneurs, l'État mettra en place un environnement juridique et fiscal favorable et définira un statut professionnel pour ce secteur.

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication figure également au rang des priorités retenues par tous les acteurs en matière de promotion des services. Dans cette perspective, l'État compte accélérer le développement des télé services par la promotion des investissements privés permettant ainsi la multiplication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la création d'emplois. Pour cela, le développement du marché public des télé services à l'horizon 2003 mais aussi l'incitation du secteur privé à saisir les opportunités offertes dans le domaine des télé services seront encouragés.

Mesures d'accompagnement

La création de richesses dans un cadre macroéconomique sain

Pour être durable, l'essor des secteurs productifs doit s'accompagner d'une stratégie de développement des secteurs et domaines complémentaires, mais également d'un environnement macroéconomique sain. Aussi, les politiques sectorielles visent-elles à promouvoir les investissements, les exportations, les nouvelles technologies de l'information, l'emploi mais également à améliorer le cadre d'intervention des différents acteurs économiques.

La stabilité macroéconomique est essentielle pour toute stratégie visant à favoriser une croissance économique durable. Les actions et réformes prévues à cet effet mettront l'accent sur la poursuite de l'ajustement du cadre macroéconomique grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. Celles-ci seront définies en parfaite cohérence avec les critères de convergence fixés par le cadre de surveillance multilatérale de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le renforcement des capacités du secteur privé

Outre la création d'un environnement stable et porteur, les mesures prévues pour augmenter significativement le niveau des investissements viseront à ouvrir davantage l'économie sur l'extérieur et promouvoir l'investissement direct étranger. Parallèlement, les réformes destinées à créer un cadre légal sûr et stable déjà mises en œuvre seront intensément poursuivies.

La promotion des investissements et celle des exportations figurent parmi les fonctions identifiées et prises en charge par la stratégie de développement du secteur privé élaborée en 1999 conjointement par l'État et les organisations d'employeurs et mise à jour en 2001 pour servir de support à la rationalisation du dispositif d'appui à l'initiative privée. En sus des objectifs de renforcement des bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'État, cette stratégie met l'accent sur le renforcement des capacités du secteur privé. La promotion des exportations est articulée autour de l'encouragement des entreprises existantes à pénétrer de nouveaux marchés d'exportation et au soutien à l'émergence de nouvelles entreprises d'exportation.

La politique d'appui au développement des PME

Les PME ont un rôle capital à jouer au Sénégal dans la croissance et le développement économiques. Les leçons tirées de l'expérience des différentes formes d'appui au développement des PME et des initiatives privées ont conduit l'État à adopter une stratégie axée sur la création d'un environnement favorable au développement des entreprises, la stimulation de l'initiative entrepreneuriale et la coordination de l'appui international direct à l'entreprise.

La politique de l'emploi en appui à la création de richesse

En tant que levier majeur du recul de la pauvreté, l'emploi sera placé au cœur des préoccupations des politiques économiques et de développement. La politique de l'emploi sera centrée sur des mesures de gestion de la main d'œuvre qui contribuent à augmenter les capacités et les possibilités d'accès des pauvres à l'emploi mais également sur le renforcement de l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi ainsi que la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain. Ces mesures seront accompagnées par la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO).

Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

Capital humain et renforcement des capacités

La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des transports.

Education - formation

En 1998, l'État a démarré le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Les objectifs majeurs définis pour les différents niveaux d'enseignements sont, entre autres, la généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010; la réallocation de 49 % du budget de l'Éducation Nationale à l'enseignement élémentaire et l'amélioration de l'accès et de la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement.

La bonne exécution du programme décennal constitue une priorité dans l'objectif de scolarisation universelle en l'an 2010. A ce titre, l'État veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales.

Les stratégies globales qui s'appuient sur les principes directeurs ci-dessus, sont relatives à une gestion optimale des ressources financières et matérielles, une utilisation rationnelle des enseignants, une amélioration des programmes d'enseignement, un renforcement du réseau scolaire, un développement de l'enseignement des sciences et techniques et l'extension de l'utilisation des nouvelles technologies.

Santé

A travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) mis en place pour la période 1998-2007 à la suite d'une large concertation ayant impliqué tous les échelons de la pyramide de santé, l'État vise principalement l'amélioration du bien-être des populations par la réduction de la mortalité notamment infanto-juvénile et maternelle.

Les programmes de mise en œuvre du PNDS visent à promouvoir l'accès aux services socio-sanitaires pour les populations pauvres à travers l'amélioration de l'accès des pauvres aux services

médicaux; le développement des services de santé à base communautaire et l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.

La stratégie retenue sera fondée sur la correction de l'insuffisance de l'accès aux soins par une politique de dotation suffisante et de qualité en infrastructures et sur l'allègement des dépenses de santé chez les pauvres. De plus, l'accès aux mutuelles de santé, le développement des ressources humaines ainsi que l'appui institutionnel au niveau central, régional et du district seront renforcés.

Eau potable

Les grands programmes d'actions entrepris ou envisagés dans le secteur visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays. En conséquence, les efforts engagés en matière de distribution de l'eau potable seront poursuivis et renforcés en vue de satisfaire l'objectif visé par le Sénégal qui est d'assurer un accès facile et durable à l'eau potable et d'améliorer les conditions d'hygiène en portant à l'horizon 2010 le niveau d'accès, situé aujourd'hui à 28 litres par habitant et par jour, à 35 litres par habitant et par jour conformément aux recommandations de l'OMS.

Pour ce faire, les stratégies retenues sont centrées autour de la généralisation des branchements sociaux et la promotion d'actions de valorisation économique des points d'eau ainsi qu'au développement des adductions avec des ouvrages de stockage adaptés et l'interconnexion des forages. Des mesures supplémentaires visant à accompagner tout projet d'accès à l'eau potable en milieu rural d'un projet d'assainissement rural mais également à gérer de façon durable les ouvrages conformément aux orientations de la réforme sur la gestion des ouvrages hydrauliques seront mises en œuvre.

Transport – mobilité

Les transports sont susceptibles d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en ce qu'ils permettent d'accéder aux ressources existantes ou potentielles. C'est pourquoi, l'État, de concert avec les municipalités et le secteur privé s'attellera à assurer une meilleure organisation du secteur, une amélioration des transports ruraux et urbains.

Les actions prioritaires envisagées portent sur le renouvellement du parc automobile de transport public; la rationalisation de l'offre de transport dans le but de supprimer toutes les pratiques qui renchérissent les coûts et la sécurisation des travailleurs du transport par un accès à un statut organisé et normalisé.

Capital naturel et cadre de vie

Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. C'est pourquoi, un soin particulier a été apporté à la définition de la stratégie du secteur. Celle-ci est articulée autour de la protection et de la régénération des ressources fragiles ainsi que la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif. Elle s'appuie également sur le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles et l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures.

Les axes stratégiques pour une amélioration du capital naturel reposeront sur un cadre institutionnel amélioré et une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs et la promotion de la préservation et de la protection des ressources naturelles.

Assainissement

L'objectif principal assigné au secteur est de relever le taux de desserte en réseau d'assainissement et d'accès aux services offerts pour améliorer, par des activités spécifiques, le cadre de vie des populations. Le projet d'assainissement et de promotion de l'hygiène sanitaire, retenu à ce niveau, couvre 150 localités en vue de promouvoir, par une opération pilote, le développement de l'assainissement en milieu rural, avec comme objectifs spécifiques l'amélioration de l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta et des eaux usées et ménagères, le changement des attitudes et des comportements des populations bénéficiaires et la vulgarisation des technologies appropriées et à faible coût.

Capital social et Bonne gouvernance

La promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'État de droit font partie intégrante du capital social. De ce point de vue, une meilleure gouvernance des réformes économiques devrait être promue afin de rendre plus crédibles les plans et programmes initiés.

Lutte contre la corruption et modernisation de l'administration

La lutte contre la corruption s'impose en ce qu'elle accroît la pauvreté, fausse les perspectives de développement économique et sociale, induit des surcoûts, notamment pour les plus pauvres et sape les bases de la démocratie. Le Sénégal compte mettre tout en œuvre pour renforcer l'indépendance de la justice et son accessibilité. Dans ce but, la stratégie adoptée privilégiera l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats, des personnels des greffes et des parquets, le renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés et de répression et la poursuite de la réforme de la fonction publique.

Dans le vaste chantier de la modernisation de l'administration, les défis importants à relever concernent le respect des principes édictés dans le code de transparence de l'UEMOA concernant la fiabilité des finances publiques, la mise à disposition des informations relatives aux lois de finances, de règlement et au TOFE à bonne date, et l'amélioration de la gestion des finances publiques qui passera par l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques.

Rationalisation et approfondissement de la décentralisation et du développement local

Au Sénégal, le processus de décentralisation a connu plusieurs étapes à l'issue desquelles certaines compétences ont été transférées, mais dont l'exercice se heurte à plusieurs difficultés. Les différentes évaluations ont mis en exergue, entre autres, le manque notoire de moyens dont disposent les collectivités locales pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées, la non fonctionnalité des organes d'appui et la mauvaise compréhension du sens de la décentralisation. A moyen et long termes, l'État vise à forger un cadre global destiné à améliorer le développement local, la gestion financière et administrative des collectivités locales tout en

améliorant les moyens humains, la programmation et le financement des infrastructures et des équipements et en assurant la participation à la base en vue d'approfondir la démocratie.

Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

Pour alléger les souffrances des populations démunies et favoriser l'intégration sociale des catégories et sous-groupes marginalisés et vulnérables, la politique de l'Etat vise à améliorer le statut social des groupes vulnérables et marginalisés mais également à faciliter l'accès de populations démunies aux services sociaux, infrastructures et équipements de base.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'attachera à consolider et renforcer les programmes et projets d'investissement social mais aussi à mettre en place un système de suivi de l'impact des projets auprès des communautés de base. Il s'agira également de renforcer les capacités des organisations communautaires dans l'identification, la priorisation et l'exécution de leurs projets. Enfin, l'Etat s'est engagé à renforcer les filets de sécurité sociale formels et informels en facilitant notamment l'accès aux organismes d'assurance sociale et la création de mutuelles de santé et d'autres structures de solidarité civile et sociale.

Mise en œuvre de la Stratégie

Principes directeurs de la mise en œuvre

La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera régie par les principaux principes directeurs que sont la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie. Ainsi, en vertu du principe de **proximité**, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté doivent être le plus proche possible des bénéficiaires et de leur lieu de résidence. En vertu du principe du **faire-faire**, l'Etat reconnaît que la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté n'est pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé.

S'agissant du principe de **transparence**, il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie.

En vertu du principe de **participation**, les bénéficiaires des projets et programmes de pauvreté doivent être associés à toute décision les concernant personnellement.

Concernant le principe de **déquité**, l'égalité des droits et de responsabilités dans l'implication des différentes parties doit être garantie en prenant en compte les différences de genre, les inégalités sociales ainsi que les spécificités régionales et locales dans le pilotage et l'exécution du DSRP et dans les différents domaines d'activités de lutte contre la pauvreté.

Dans le but de respecter le principe de **célérité**, l'ensemble des acteurs adopteront des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés. Enfin, en vertu du principe de **complémentarité et de synergie**, la stratégie doit viser la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

Instruments et Procédures de mise en œuvre

Les programmes sectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. Ils constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination

des activités des bailleurs de fonds qui auront la possibilité d'apporter leur assistance dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs.

A moyen terme, l'État généralisera l'expérience des budgets par objectifs initiés dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au sein d'un cadre de dépenses publiques à moyen terme, cohérent avec la législation sur la décentralisation et conforme aux standards internationaux de transparence.

Cadre institutionnel de mise en oeuvre et de suivi évaluation du DRSP

Les différents acteurs auront pour responsabilité de s'assurer que le programme touche effectivement les populations ciblées. En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel de mise en œuvre du DRSP peut être articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

Dès lors, le souci du Gouvernement est de s'assurer que les actions que mèneront les partenaires sont en cohérence les unes par rapport aux autres et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le DRSP et sont sous la responsabilité des organes créés à cet effet. Il s'agit, notamment, du conseil interministériel d'orientation et de décision, des organes de pilotage au niveau central et régional qui sont les maîtres d'œuvre du programme et enfin des organes de suivi et d'évaluation technique en appui aux organes de pilotage qui assurent la mise en œuvre.

Financement de la stratégie

L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté ont été répertoriées dans une matrice de mesures. Les besoins de financement des actions prioritaires ont été ensuite évalués et comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. Le gap de financement a été calculé et réparti entre les engagements de l'État et les ressources à rechercher auprès des partenaires financiers y compris le PPTE.

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté nécessite des investissements additionnels de 107,5 milliards en 2003, 120,2 milliards en 2004 et 142,6 milliards en 2005. La contribution de l'État à ces investissements se situe respectivement à 12,7%, 13,4% et 14,4%. Les charges de fonctionnement occasionnées par la mise en œuvre de la stratégie sont estimées à 9 milliards, 10,4 milliards et 11,5 milliards respectivement en 2003, 2004 et 2005.

En ce qui concerne les ressources PPTE, elles devraient être allouées principalement au milieu rural (80 %) et aux zones périphériques des grandes agglomérations urbaines (20 %), plus précisément dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'agriculture.

Les risques de la stratégie

Les risques de la stratégie sont liés d'une part aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macro-économiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et d'autre part au contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Les moyens pour minimiser ces risques nécessitent de la part des différents acteurs un engagement et une collaboration fermes.